



Brest, le 23 mars 2026
N° 6a.2026-00030/DSSFB/SDFC/DEJ/NP
GED n°2026-4860

DÉCISION

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DES ACTES RELATIFS A L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS ET DES ACCORDS-CADRES DE COMPETENCE LOCALE

Vu :

- le code de la commande publique,
- l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et les décrets d'application n° 2016-360 relatif aux marchés publics et n° 2016-361 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité,
- le code des marchés publics pour les marchés passés avant le 1^{er} avril 2016,
- l'arrêté du 28 juin 2000 portant organisation du service de soutien de la flotte,
- l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense,
- l'instruction (IP) n° 18 relative à la délégation de signature des actes en matière de marchés publics,
- l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités centrales en droit de la commande publique.

Liminaire

Le directeur et le directeur adjoint de la direction du service de soutien de la flotte de Brest sont détenteurs d'une délégation de pouvoir en application de l'arrêté du 22 juin 2007 et sont donc habilité à signer les actes d'exécution des marchés et accords-cadres à hauteur de 70 fois le seuil MAPA¹.

La présente décision a pour objet de définir le périmètre des délégations de signature des actes d'exécution des marchés de compétence locale, définis dans l'instruction de délégation et délégués par le directeur du SSF Brest.

¹ Le seuil MAPA indiqué dans la présente décision de délégation de signature s'entend comme le seuil fixé pour les procédures formalisées pour les marchés publics par le 1 a) de l'avis susvisé à sa dernière publication au JORF pour les autorités centrales.

Article 1

La suppléance du directeur du service de soutien de la flotte de Brest est assurée par :

- **ICETA Marc HERROU**, sous-directeur finances contrats (SDFC), qui en cas d'absence ou d'empêchement du directeur et du directeur adjoint du SSF de Brest est autorisé à signer l'ensemble des actes décrits à l'IP 18.

Article 2

Les personnes désignées ci-après reçoivent délégation de signature :

dans la limite des attributions des responsables d'opération des marchés relevant de Brest :

- Opération 1 : « FOST »
ICA Florian MANY, suppléants : **l'IPA Thierry LUSSEYRAN** et **l'IPETA Arnaud SAMZUN**
- Opération 6 : « Frégates multi-missions et Avisos »
ICETA Stéphane MERLET, suppléants : **l'ICETA Laurent NOUAILHAS**, le **CC Florent ARNOUX**, le **LV William FAKAILO**, **LV Paul WINCKLER** et **l'EV Thomas LABASTE**
- Opération 8 : « Outre-Mer »
IPETA Cédric MOMOT, suppléants : **l'ICD HC Arnaud PETITBON** et le **TSEF Yann L'HEOTE**
- Opérations 9 : « CMT » et 11 : « Navires scientifiques »
ICT Morgane SAGET, suppléants : le **CF Pierre BALARDELLE**, le **CC Xavier LECONTE** (à compter du 01/08/2026), **LV Briec PAILLOT** et **l'EV Killian GRUIEC**
- Opérations 12 « Navires auxiliaires » et 13 « Petits bâtiments Brest et Cherbourg »
CF Hervé TUAL, suppléants : **CC Julien LUCHINI**, le **LV Quentin CUEFF** et le **LV Stéphane BRAMOULLE**
- Opération 17 : « Actions transverses et équipements à terre hors FOST Brest »
ICD HC Poi ALEXANDRE, suppléant : **l'ICT Stéphane GUILLORE**
- Opération 19 : « SIGLE »
ICD HC Régine PAYOT, suppléants : **l'ICD Olivier CORNETTE**, **l'ICDD Jean-Yves BLANCO** et **l'ICD Johann TRAOUEN**
- Opération 21 : « Déconstructions »
ICD HC Nathalie LE REST, suppléants : **l'ICDD Olivier CAROFF** et le **TSEF Daniel GOURHANNIC**

dans la limite des attributions du correspondant local d'opération pour des marchés relevant de Brest

- Opération 5
ICETA Stéphane MERLET, correspondant responsable d'opération 5 « Frégates hors FREMM », suppléant : le **CC Florent ARNOUX**.
- Opération 20
- **CF Olivier SOUBEYRAN**, Sous-directeur Logistique (SDL), correspondant responsable d'opération « Rechanges », suppléants : l'**ICDD Sandrine GRANDOUILLER**, l'**AAE Anne-Sandrine LE BLOA** et le **LV Victor FELIOT**.
- Opération 21
CF Delphine PROST, correspondant responsable d'opération 21 « Déconstruction ».
- Opération 29 : « Budget de fonctionnement »
- **CTD Valérie LEHIDEUX**, Sous-directrice Affaires Générales (SDAG), suppléant : le **CC Alexandre RAMOND**

dans la limite des attributions des directeurs d'antenne :

- **CC Grégoire RENAUD**, directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte de **Nouvelle-Calédonie**, suppléants : l'**ICD Sébastien ROCHEBILIERE** et l'**ICD Tanguy DELASSUS**
- **ICETA Delphine RALLO**, directrice de l'antenne du service de soutien de la flotte de **Polynésie française**, suppléants : l'**ICDD Anthony COURBOT** et la **CC Élodie GUIHO**
- **CF Anthony JEZERNIK**, directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte de **la Réunion**, suppléants : l'**ICDD Florent LE CLECH**, l'**ICDD Marie-Pierre RICHAUD** et le **LV Pierrick CRETEGNY**
- **ICETA Mickaël LEMOIGN**, directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte **Antilles - Guyane**, suppléants : **CC Jonatan SANQUER**, l'**ICD Jean-Marc DUCROCQ** et le **LV Jean-Luc BASSEUR**.
- **CF Philippe BARALLON** en tant que directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte à **Cherbourg**, suppléants : l'**EV Sylvia FABREGAT** et le **MP Patrick ODONNAT**.

dans la limite des attributions des Ingénieurs Responsables Bâtiments (IRB) :

- Opération 1 : « FOST »
 - **IPA Thierry LUSSEYRAN**
 - **IPETA Arnaud SAMZUN**
 - **ICD HC Roland JEZEQUEL**
 - **ICETA Loïc CASCELLI**
 - **CF Philippe LE GOFF**
 - **ICDD Laure MEZESCAZE**
 - **MAJ Alexis BOUCHET**
- Opération 6 : « Frégates multi-missions et Avisos »
 - **CC Florent ARNOUX**
 - **LV William FAKAILO**
 - **LV Paul WINCKLER**
 - **EV Thomas LABASTE**

- Opération 8 : « Outre-Mer »
 - ICD HC Arnaud PETITBON
 - TSEF Yann L'HEOTE

- Opération 9 : « CMT »
 - CF Pierre BALARDELLE
 - CC Xavier LECONTE (à compter du 01/08/2026)
 - LV Briec PAILLOT
 - EV Killian GRUIEC
 - ICT Hervé KIELECK

- Opération 11 : « Navires scientifiques »
 - CF Pierre BALARDELLE
 - CC Xavier LECONTE (à compter du 01/08/2026)
 - LV Briec PAILLOT
 - EV Killian GRUIEC
 - ICETA Marie PROTAT

- Opération 12 : « Navires auxiliaires »
 - CC Julien LUCHINI
 - LV Quentin CUEFF
 - LV Stéphane BRAMOULLE
 - ICD Thomas LEHOBEY
 - EV Christophe GUILGAUT

- Opération 13 : « Petits bâtiments Brest et Cherbourg »
 - CC Julien LUCHINI
 - LV Quentin CUEFF
 - LV Stéphane BRAMOULLE
 - ICD Thomas LEHOBEY
 - EV Christophe GUILGAUT
 - CF Philippe BARALLON en tant que directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte à Cherbourg
 - EV Sylvia FABREGAT (Cherbourg)
 - MP Patrick ODONNAT (Cherbourg)

- Opération 17 : « Actions transverses et équipements à terre hors FOST Brest »
 - ICT Stéphane GUILLORE
 - ICDD Christelle BAUDRIER-COSSONNET
 - ICD Joël KERGALL
 - IPETA Thibault JASTRZEBSKI
 - CC Olivier RAMOUNET (surveillance côtière et SPATIONAV)

- Opération 19 : « SIGLE »
 - ICD Olivier CORNETTE pour les marchés portant sur les activités de Sigle
 - ICD Jean-Yves BLANCO pour les marchés portant sur les activités de Sigle
 - ICD Johann TRAOUEN pour les marchés portant sur les activités de Sigle

- Opération 20 : « Rechanges »
 - AAE Anne-Sandrine LE BLOA

- Opération 21 : « Déconstructions »
 - ICDD Olivier CAROFF
 - TSEF Daniel GOURHANNIC

- Opération 29 : « Budget de fonctionnement »
 - **CTD Valérie LEHIDEUX** et le **CC Alexandre RAMOND**
- Antennes :
 - **EV Sylvia FABREGAT, MP Patrick ODONNAT** et, en tant que directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte à **Cherbourg**, le **CF Philippe BARALLON**
 - **ICD Sébastien ROCHEBILLIERE**, Nouvelle-Calédonie
 - **ICD Tanguy DELASSUS**, Nouvelle-Calédonie
 - **ICDD Anthony COURBOT**, Polynésie Française
 - **CC Élodie GUIHO**, Polynésie Française
 - **ICDD Marie-Pierre RICHAUD**, La Réunion
 - **ICDD Florent LE CLECH**, La Réunion
 - **LV Pierrick CRETEGNY**, La Réunion
 - **CC Jonatan SANQUER**, Antilles-Guyane
 - **LV Jean-Luc BASSEUR**, Antilles-Guyane
 - **ICD Jean-Marc DUCROCQ**, Antilles-Guyane

Concernant les procès-verbaux de constatation des opérations préalables à la réception, les demandes de prix sur devis et les demandes de dérogations émanant des industriels, sont autorisés à signer en cas d'absence de l'IRB désigné en titre, le responsable de l'opération concernée ou l'IRB nommé en suppléance.

Les IRB des opérations définies ci-dessus sont autorisés à signer les PVC des marchés relevant des opérations transverses 16 et 17.

dans la limite des attributions du sous-directeur Finances Contrat :

- **ICETA Marc HERROU** et ses suppléants :
- **ICDD Rachel JAOUEN** (chef de département d'achat prestations) ;
- **ICD Gaëlle BORDESSOULE-CURT** (chef du département expertise juridique) ;
- **ICDD Christelle LALUT** (chef du département d'achat équipements rechanges) ;
- **APAE Marie-Agnès FOUCHER** (chef du département maîtrise et amélioration des processus).

dans la limite des attributions du chef de département pour la notification des bons de commande inférieurs à 40k€ HT :

- **ICD HC Arnaud KERHUEL** en qualité de chef du département exécution contractuelle et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, **ICT Eric GIRARD** chef du bureau analyse des coûts et négociations ;
- **ICDD Rachel JAOUEN** en qualité de chef de département achats prestations;
- **ICDD Christelle LALUT**, en qualité de chef de département achats rechanges.

Article 3

Les personnes désignées ci-après sont autorisées à signer les actes liés à l'ordonnancement et à la liquidation des marchés :

- **ICETA Marc HERROU**, sous-directeur finances contrats (SDFC)
- **APAE Serge LE QUELLENEC**, chef du département « service exécutant ».

Article 4

Les IRB (Ingénieurs Responsables Bâtiments) d'astreinte du SSF, dans le cadre de leurs fonctions en heures non ouvrables sont autorisés à signer les bons de commande nécessitant une intervention urgente.

Article 5

Dans le cadre des marchés dont le pouvoir adjudicateur est le directeur du service de soutien de la flotte de Brest, délégation est donnée à l'effet de signer les décisions de réception des marchés publics innovants (marchés innovants validés comme tels par le COMEX), à :

- **ICT Stéphane GUILLORE.**

Article 6

Ces délégations sont personnelles et ne peuvent faire l'objet d'aucune subdélégation. En cas d'absence ou d'empêchement de délégataires visés par la présente décision et pour lesquels aucun suppléant n'est désigné, les actes relevant de leur compétence sont signés par le directeur du service de soutien de la flotte de Brest et en son absence par le directeur adjoint du service de soutien de la flotte de Brest.

Article 7

La présente décision abroge la décision n°6a.2025-00070/DSSFB/SDFC/DEJ/NP du 25 août 2025 du directeur du service de soutien de la flotte de Brest portant délégation de signature des actes relatifs à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres de compétence locale.

Article 8

La présente décision, qui sera publiée sur le site internet « portail achats défense »², entrera en vigueur le jour suivant l'accomplissement de cette formalité

L'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement Patrick Le Garsmeur
Directeur du service de soutien de la flotte de Brest



² www.achats.defense.gouv.fr

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Autorités habilitées

COPIES EXTERIEURES :

- ACSIA - DCSSF

COPIES EXTERIEURES :

- DIR - DA - Tous RO - SDFC - SDPM - SDL - SDT SDFC : Chef - DEJ – DMAP – DAP – DAR –
DEC – DSE – DPB – BACN – Secrétariat